

90-854 du 7 Décembre 1990

DECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCE 14

Portant reclassement et nomination
de Monsieur SOMBO EMILE DONALD Secré-
taire Principal d'Administration de
3ème Echelon des Cadres de la Catégo-
rie B Hierarchie I des services Admini-
nistratifs et Financiers SAF - (Admi-
nistration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE.

(/TSAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut gé-
néral des Fonctionnaires;
(/u le décret n°55/23 du 5 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuel-
lement ABCD) des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchie des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62
du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A, des services Administratifs
et Financiers (SAF);
(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements notamment en son article
1er § 2;
(/u le décret n°74/229/MJT-DGT-DGPCE du 10 Juin 1974
portant attribution de certains avantages aux Economistes, Sta-
tisticiens et les diplômés des grandes Ecoles et Instituts
d'Enseignement Supérieur de Commerce;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements judiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant de-
blocage des avancements des Agents de l'Etat;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents
de l'Etat;
(/u le décret 90/726 du 14 Novembre 1990 portant de classement
des Agents de l'Etat des avancements, et des révisions des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat;
(/u le décret n°89/631 du 7 Août 1989 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n°90/513 du 1er Sept 1990 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°90/514 du 1er Sept 1990 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

...//...

(/u l'arrêté n°4044/MTERRFS/DGTFP/DGPCE du 25 Avril 1985 autorisant Monsieur SOMBO Emile Donald Secrétaire Principal d'Administration de 1er échelon à suivre un stage de formation en Planification de l'Economie Nationale en U R S S.

(/u l'arrêté n°4448/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 29 Septembre 1987 portant promotion à trente (30) mois au titre de l'année 1986 de certains fonctionnaires des cadres des catégories A2 et B des services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale) ;

(/u la lettre n°015/MATPP/SGAT/DAF/SCAP du 07 Février 1989 du Secrétaire Général à l'Administration du Territoire transmettant le dossier de l'intéressé.

/) E G R E T T E :

Article 1er. - En application des dispositions du décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur SOMBO Emile Donald, Secrétaire Principal d'Administration de 3ème échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service au Ministère du Plan et de l'Economie à Brazzaville, titulaire du Diplôme de "Master of Science" en Economie spécialité : Planification de l'Economie Nationale, délivré par l'Université d'Etat de KHARKOV dénommé A.M. GORK (URSS) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 1er échelon Indice 790 ACC = néant.

Article 2. - En application des dispositions du décret n°74/229 du 10 Juin 1974 susvisé, l'intéressé qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 3ème échelon de son grade indice 1010 ACC = néant.

Le présent décret est pris en exécution de la loi n°11 du 14 Juillet 1986 relative à la réorganisation de l'Administration et à la simplification des services. Il prendra effet à compter du 1er Août 1986.

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue l'ancienneté que de soldes, pour compter du 07 Février 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

Jeanne DAMBENDZET

Applications:

ORPC.....	1	Dossier.....	3
DGFP/DGPCE.....	3	INTERIEUR.....	3
DGFP/DRFP.....	1	SGG/BC.....	3
GB.....	3		
ICF.....	2		
IPF/DGP.....	3		